



CONTRAT D'ENGAGEMENT FROMAGES DE CHEVRES

Du jeudi 09 avril 2020 au jeudi 24 septembre 2020

Entre : l'adhérent

et le producteur

Nom, prénom :

FORT Fabrice

Adresse :

EARL des hirondelles

.....

24700 – Le Pizou

Tél :

Mail :

Référent : Edith Ermine

Contact : edithermine@live.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Pavés 5,50 €		Buches 5,50 €		Chabis 3,50 €		Lingots 5 €		Pizounais 2,30 €		Crottins 5 € les 3		Cabécous 2,50 € les 4
Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc	Cendré	Blanc



Yaourts naturels 1 € l'unité ou 3€ les 4	Yaourts parfumés (citron, vanille) ou aux fruits (myrtilles). 1,10 € l'unité ou 3,60 € les 4 (on peut panacher)		
	Citron	Vanille	Myrtille

Total livraison : Nombre de livraisons : 7 Total contrat :

Reçuchèques deeuros etchèque deeuros le

Chèques à l'ordre de : EARL des hirondelles

ENCAISSEMENT DES CHEQUES
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre

CALENDRIER DE DISTRIBUTION
09/04/2020
7/05/2020
4/06/2020
2/07/2020
30/07/2020
27/08/2020
24/09/2020

Le consommateur (trice)

Le producteur

DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

Fort Fabrice, producteur et transformateur de lait de chèvre sur la commune du Pizou exploite 32 hectares sur 3 communes (Le Pizou, Eygurande et Gardedeuil, Ménestérol).

Les surfaces sont cultivées en prairies temporaires (dactyle-trèfles blancs en grande majorité) et en céréales (maïs, avoine, méteil) pour nourrir le troupeau de chèvres.

La totalité de la production est transformée en fromages de différentes formes moulés à la louche (sauf les cabécous) et salés en blanc ou en cendré.

Les produits sont commercialisés sur les marchés locaux, en AMAP et à la ferme.